

GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

17 juin 2016

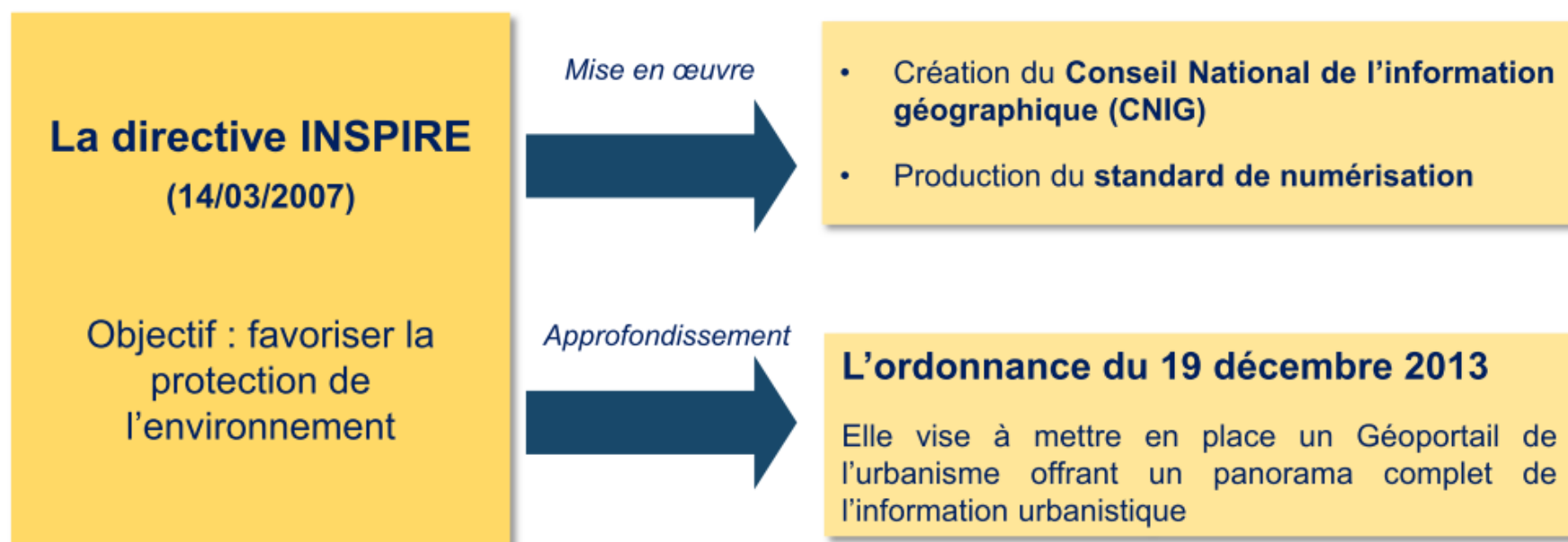
Présentation aux Bureaux d'Études et aux
Techniciens des Collectivités Territoriales



Sommaire

- **PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?**
 - Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- **PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?**
- **PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?**
- **PARTIE 4 / Les outils mis à disposition**

Le GPU s'inscrit dans une dynamique de numérisation des documents



L'ordonnance du 19 décembre 2013 pose le cadre juridique de la numérisation des documents d'urbanisme et de leur publication dans le Géoportail de l'urbanisme (GPU)

La mise en place du GPU répond à 3 enjeux

Contribuer à la démocratisation et à l'égalité des territoires en termes d'accès à l'information

Transposer la directive européenne INSPIRE

- La directive INSPIRE vise à favoriser la protection de l'environnement
- Elle prévoit la mise en place d'une infrastructure européenne de publication et partage de l'information géographique
- Le GPU s'appuie sur les standards du CNIG, structure nationale de coordination pour la mise en œuvre des dispositions de la directive INSPIRE

Faciliter l'action des acteurs de l'urbanisme

- Avec pour effets attendus :
- Une **réduction des coûts** de mise à disposition de l'information urbanistique pour l'Etat et les collectivités territoriales
- Avec pour effets induits pour les SUP :
- Une **clarification** réglementaire / législative
- Une **homogénéisation** des pratiques à travers le territoire

Le Géoportail de l'urbanisme présente de nombreux avantages

FAVORISER L'INFORMATION DES CITOYENS

- Assurer la mise à disposition des documents d'urbanisme pour tous les citoyens en palliant les disparités en termes d'égalité des territoires
- Accès centralisé, permanent, rapide et aisé

SIMPLIFIER LES ÉCHANGES D'INFORMATION

- Faciliter les échanges d'informations (automatiques ou pas) entre les plateformes recueillant les documents d'urbanisme par l'harmonisation de la structure et des formats des documents

RÉALISER DES ÉCONOMIES

- Le GPU offre une alternative à l'accueil physique des administrés souhaitant consulter les DU → temps libéré pour les agents
- Le coût de la numérisation peut être réduit grâce au recours à des marchés groupés (quelques centaines d'euros) et devient marginal pour une modification de DU
- La dématérialisation permet d'économiser des frais de reprographie qui se chiffrent en milliers d'euros

Les acteurs du GPU

Geoportail de l'Urbanisme



Numérisent et mettent en ligne leurs DU

Collectivités



Communes et EPCI

Numérisent et mettent en ligne les SUP du MEEM / MLHD / MAAF

Services déconcentrés



DDT (M) / DREAL

Numérisent et mettent en ligne leurs SUP

Autres Gestionnaires de



- Informe, conseille
- Attribue les droits d'accès

Seules les autorités compétentes sont habilitées à publier leurs documents sur le GPU

Le calendrier prévoit une alimentation progressive du GPU entre 2016 et 2020

	À partir du 01/01/2016	Lors de toute révision d'un DU entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020	Au 01/01/2020
Obligations des Collectivités Territoriales (communes, EPCI, EP de SCOT)	Numériser le DU de préférence au format CNIG	Numériser le DU obligatoirement au format CNIG	
	Mettre en ligne le DU de préférence sur le GPU		Mettre en ligne le DU obligatoirement sur le GPU

A retenir :

- La publication du DU sur le GPU deviendra la condition de son **caractère exécutoire (nouvel article R123-22 du CU)**
- Le document d'urbanisme **doit rester consultable** (version papier ou numérique) au siège de la collectivité territoriale

Le Géoportail de l'urbanisme : <http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

The screenshot shows the homepage of the Géoportail de l'urbanisme website. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main header features the 'géoportail DE L'URBANISME' logo. A navigation bar includes links for 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', 'A propos', and 'Connexion / Inscription'. A large banner image of a cityscape contains a search bar with the placeholder text 'Rechercher une adresse, une ville, un lieu...' and a green search icon. To the right of the search bar is a blue button labeled 'PUBLIER DES DONNÉES' and a link '» Connectez-vous !'. Below the banner, the page is divided into several sections: 'DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME' with a sub-note 'Mis à jour Lundi 11 Janvier 2016 à 14h10', three user role categories (Particulier, Professionnel, Autorité compétente) each with an icon and a brief description of services, 'LES MOTS DE L'URBANISME' with a glossary link, 'CLEFS POUR COMPRENDRE' with a FAQ link, and 'NOUVEAUTÉS' with a 'LE SERVICE EN CHIFFRES' section listing 26 documents and 6 public utility services.

DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME
Mis à jour Lundi 11 Janvier 2016 à 14h10

Particulier
Vous êtes un particulier : vous pouvez consulter en accès libre les documents d'urbanisme et les règlements qui en découlent sur le territoire qui vous intéresse »

Professionnel
Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »

Autorité compétente
Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'état, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

LES MOTS DE L'URBANISME
PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :
[consultez le glossaire »](#)

CLEFS POUR COMPRENDRE
Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :
[Foire Aux Questions \(FAQ\) »](#)

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES
La base du service contient actuellement :
26 documents d'urbanisme.
6 servitudes d'utilité publique.

Un accès centralisé, immédiat, rapide et aisé

The screenshot shows the Géoportail DE L'URBANISME interface. At the top left is the French Republic logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité'. The main header features the 'géoportail DE L'URBANISME' logo. Below this is a navigation bar with links: 'Comment ça marche?', 'Cartographie', 'Recherche avancée', and 'A propos'. On the right of the navigation bar are links for 'Connexion / Inscription'. A search bar contains the text '41100 Vendôme' and a green search button with a magnifying glass icon. To the right of the search bar is a link '+ rechercher par parcelle'. Below the search bar is a sidebar on the left with a green header 'VENDÔME (41269)' and a sub-header 'DOCUMENTS D'URBANISME'. The sidebar contains a text box with the following content: 'Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VENDÔME, approuvé le 26/09/2013.' followed by three bullet points: 'Zone classée UE, Secteur urbain dédié aux équipements administratifs, sportifs et à l'activité ferroviaire, en application du règlement.', 'Zone classée Zone d'aménagement concerté, en application du règlement.', and 'Ensemble des pièces écrites >'. Below the text box are two links: 'Téléchargez l'archive complète'. The main area of the screenshot is a map of Vendôme, France, with various urban planning zones overlaid in different colors: red for 'UE' (Urban Equipment), green for 'ZAC' (Zones d'Aménagement Concerté), and yellow for 'A' (Agriculture). The map includes labels for various neighborhoods like 'Faubourg Chartrain', 'les Quatre Huyes', 'Tenue de l'Islette', 'Quartier Rochambeau', 'la Chappe', 'le Duple', 'la Croix B', 'la Chapelle', 'Cimetière Clos de Vendôme', and 'St Georges'. A scale bar at the bottom left of the map shows '0 400 m' and coordinates 'lon : 1.065347' and 'lat : 47.792548'. The IGN logo is visible in the bottom right corner of the map. On the right side of the map, there is a vertical toolbar with icons for zooming, panning, and other map functions.

Sélection d'un lieu par sa commune, son code postal, son adresse, une référence de parcelle ou par navigation dans la carte

Liste des règles de planification urbaine publiées

Visualisation des périmètres concernés par chaque règle

Un accès aux pièces écrites

VENDOME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **VENDOME**, approuvé le **26/09/2013**.

Zone classée **1AUI**, zone à urbaniser à court et moyen terme dédiée aux activités économiques, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites

- Règlement
- Projet d'aménagement et de développement durable
- Rapport de présentation
- Orientations d'aménagement
- Annexes

Téléchargez l'archive complète

TITRE III – REGLEMENT APPLICABLE AUX ZONES A URBANISER (AU)

ZONE 1AU

La zone 1AU du P.L.U. est une zone naturelle, non équipée, destinée à être ouverte à l'urbanisation et susceptible d'accueillir des constructions à usage dominant d'habitat. L'urbanisation pourra se faire à l'occasion de la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble ou au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.

Lorsque la zone est soumise à des risques d'inondations, il a été joint un indice pour les identifier :

- « s » : lorsque le secteur est soumis à un risque d'aléas faible selon le PERI,

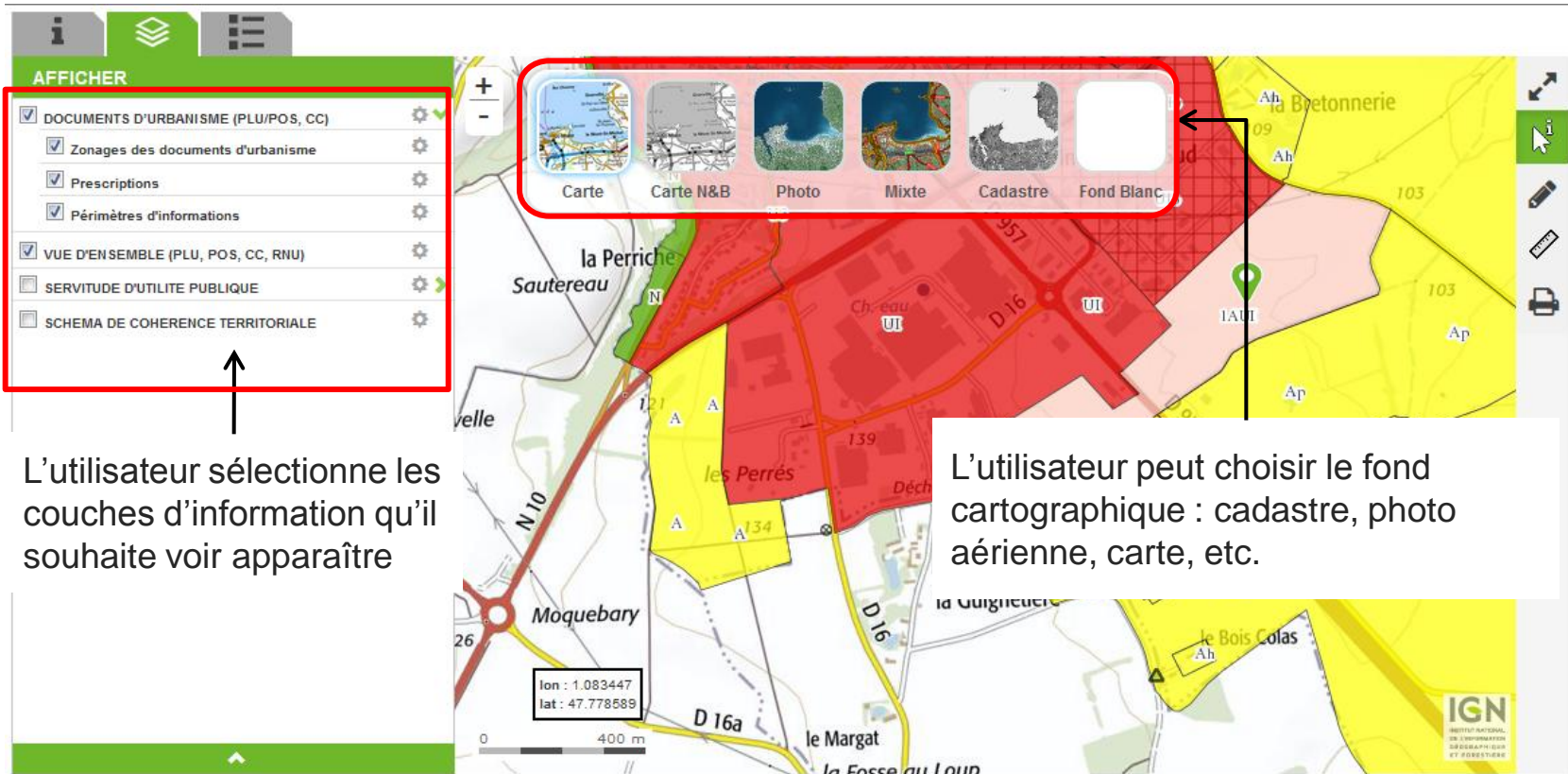
SECTION I – NATURE DE L'OCCUPATION DU SOL

ARTICLE 1AU 1 – OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- Les constructions à usage industriel.

IGN

Une visualisation personnalisable



The screenshot displays the Géoportail interface. On the left, a sidebar titled 'AFFICHER' (Display) contains a list of information layers with checkboxes and gear icons. A red box highlights this sidebar, and an arrow points to it from the text below. In the center, a map shows various urban planning zones in different colors (red, yellow, green). A red box highlights a style selection menu at the top of the map, containing options: 'Carte', 'Carte N&B', 'Photo', 'Mixte', 'Cadastre', and 'Fond Blanc'. An arrow points from the text below to the 'Cadastre' option. On the right, a vertical toolbar contains navigation and interaction tools. At the bottom of the map, there is a scale bar (0 to 400 m) and coordinate information (lon: 1.083447, lat: 47.778589). The IGN logo is visible in the bottom right corner of the map area.

L'utilisateur sélectionne les couches d'information qu'il souhaite voir apparaître

L'utilisateur peut choisir le fond cartographique : cadastre, photo aérienne, carte, etc.

L'ensemble des fonctionnalités offertes par le GPU est détaillé dans l'Aide en ligne mise à disposition sur le site

Des outils

Mesure, impression, croquis

VENDOME (41269)

DOCUMENTS D'URBANISME

Zone couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de **VENDOME**, approuvé le **26/09/2013**.

- Zone classée **UIb, Secteur Urbain dédié à la ZI SUD - ZAC des Courtis**, en application du règlement.
- Zone classée **Zone d'aménagement concerté**, en application du règlement.

Ensemble des pièces écrites >

Téléchargez l'archive complète

lon : 1.079713
lat : 47.781761

0 400 m

IGN

Un accès sécurisé pour les différents acteurs

The screenshot displays the website interface for 'géoportail DE L'URBANISME'. At the top right, the text 'Connexion sécurisée' is visible. A red box highlights the 'Connexion / Inscription' link in the top navigation bar. Below the navigation bar is a search bar containing '41100 Vendôme' and a '+ rechercher par parcelle' button. The main content area features a map of Vendôme (41269) with various urban planning zones (e.g., UI, US, Ah) overlaid. A sidebar on the left provides details about the 'DOCUMENTS D'URBANISME' for the location, including the date of approval (26/09/2013) and links to download documents. A red box highlights a 'CONNEXION AU SERVICE' login form, which includes fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a checkbox for 'Conserver mes informations de connexion', and a 'Se connecter' button. Below the form are links for 'Mot de passe oublié ?' and 'Identifiant oublié ?'. A scale bar at the bottom of the map shows 0 to 400 meters.

Sommaire

- **PARTIE 1 /** Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
 - Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- **PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?**
- **PARTIE 3 /** Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- **PARTIE 4 /** Les outils mis à disposition

Le standard CNIG pour la dématérialisation des DU

Le CNIG

- Institué par la directive INSPIRE
- Composé de représentants
 - Des collectivités territoriales
 - De l'Etat
 - Des professionnels
 - Des associations
- Objectifs
 - Assurer l'interopérabilité entre bases de données
 - Faciliter la (ré)utilisation de l'information géographique

Le contenu du standard CNIG

- Le contenu des données à produire
- Les règles d'organisation et de codification des données
- Les règles de topologie
- Le système de géoréférencement
- Les règles de saisie des métadonnées associées au document d'urbanisme

La numérisation au standard CNIG

- Garantit la cohérence des documents d'urbanisme sur le territoire
- Clarifie les concepts urbanistiques et leur traduction géomatique
- Contient les prescriptions techniques utiles à la dématérialisation
- Un standard adapté à chaque cas : PLU, Carte Communale, SUP

Le standard CNIG :

- Les **couches géographiques**
 - Zonage
 - Prescriptions
 - Informations
 - Habillage (présentation pour tirage papier)
- Les **pièces écrites**
 - Règlement, rapport, annexes
 - Plans scannés
- Des **informations générales**
 - Liste des documents numérisés
 - Communes concernées (PLUI)
 - Métadonnées (alimentation catalogue)

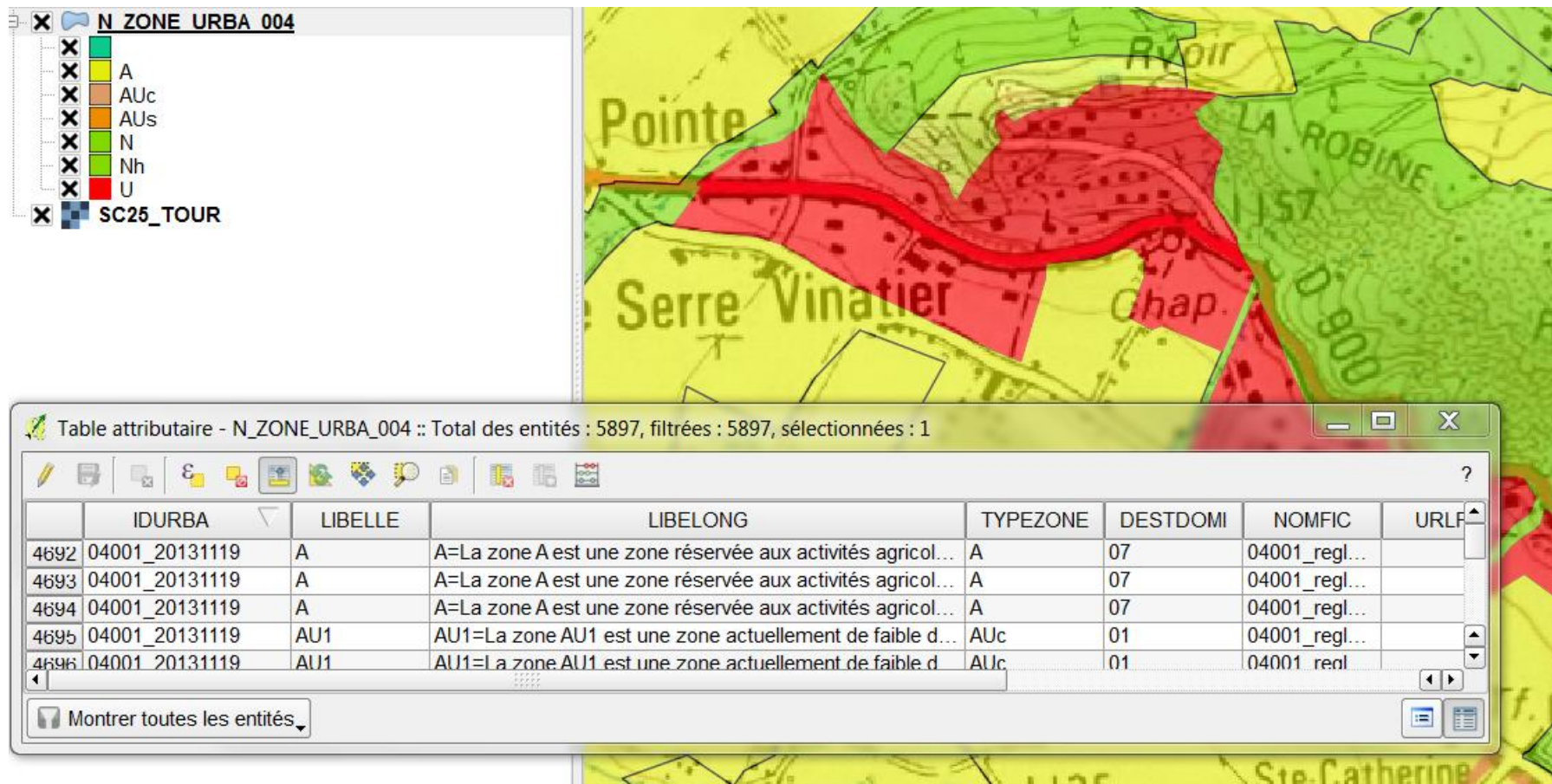
*Prescriptions nationales pour la
dématérialisation des documents
d'urbanisme*

PLAN LOCAL D'URBANISME



CNIG
Octobre 2014

Le standard CNIG : la couche SIG du zonage



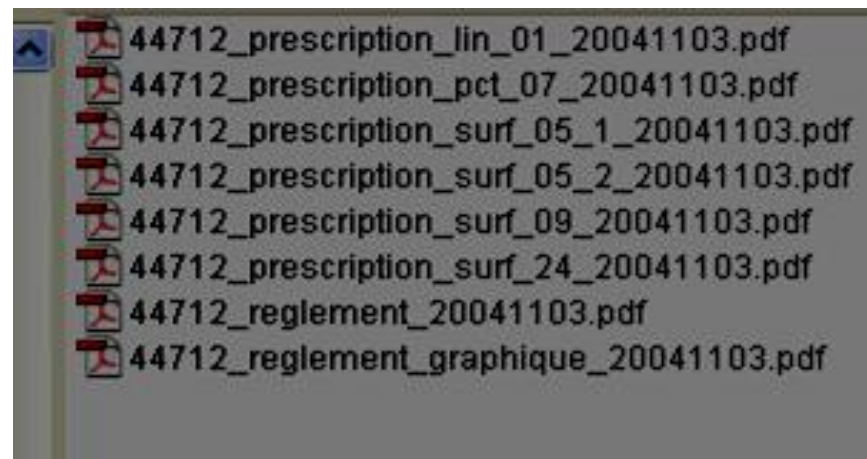
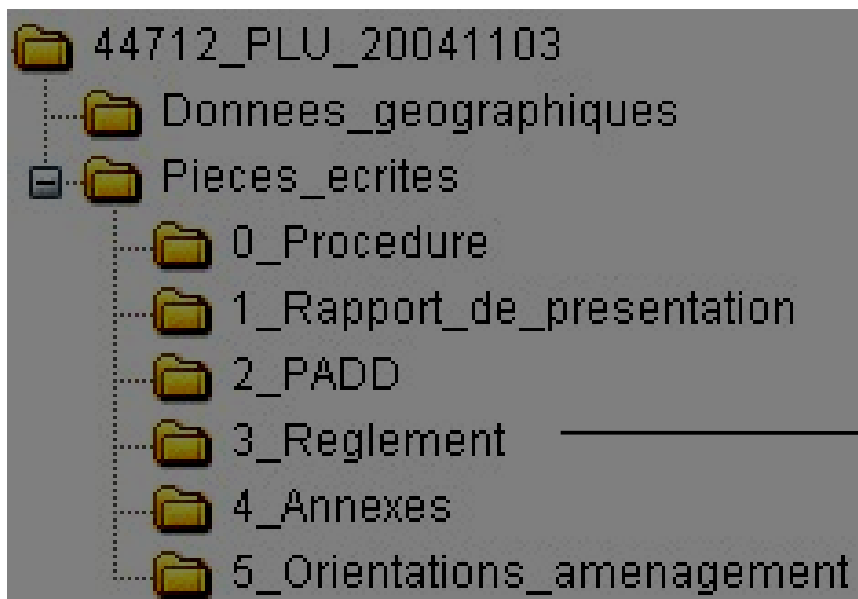
The screenshot displays a GIS interface with a map and an attribute table. The map shows various zoning areas in different colors: red (U), green (N, Nh), yellow (A), and orange (AUc, AU1). Labels on the map include 'Pointe', 'Serre Vinatier', 'Chap.', 'R. Voir', 'LA ROBINE', 'D 900', and 'Ste Catherine'.

The attribute table window is titled 'Table attributaire - N_ZONE_URBA_004 :: Total des entités : 5897, filtrées : 5897, sélectionnées : 1'. It contains the following data:

IDURBA	LIBELLE	LIBELONG	TYPEZONE	DESTDOMI	NOMFIC	URLF
4692	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol...	A	07	04001_regl...	
4693	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol...	A	07	04001_regl...	
4694	A	A=La zone A est une zone réservée aux activités agricol...	A	07	04001_regl...	
4695	AU1	AU1=La zone AU1 est une zone actuellement de faible d...	AUc	01	04001_regl...	
4696	AU1	AU1=La zone AU1 est une zone actuellement de faible d...	AUc	01	04001_regl...	

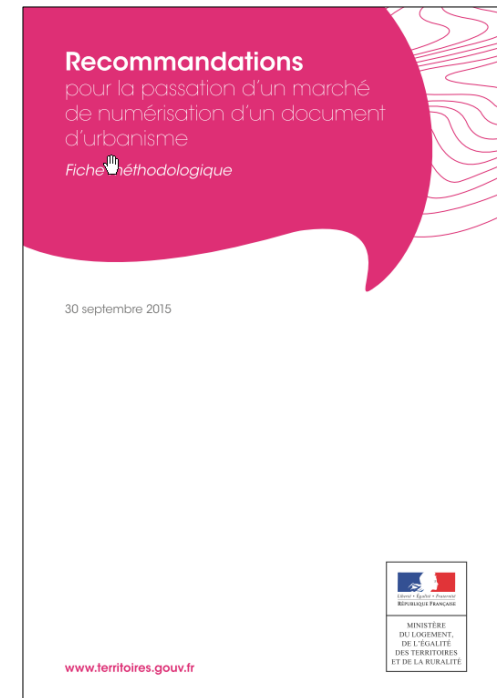
Le standard CNIG : règles d'organisation et de nommage

- Arborescence normalisée
- Contenu de chaque répertoire
- Nom de fichier codifié : couches géographiques et pièces écrites



A quel moment numériser ?

- Tout au long de l'étude du PLU :
 - Outil de travail
 - Gage de conformité au document approuvé
- Après l'approbation :
 - Par le BE Urbanisme : sous traitance
 - Par la collectivité avec un marché spécifique
- Dans tous les cas :
 - Rédiger un cahier des charges pour la numérisation
 - Conseils auprès de la DDT ou du CRIGE



La numérisation des documents d'urbanismes dans les Hautes-Alpes (1/2)

- Les documents d'urbanismes sont **numérisés à 100 %** dans les Hautes-Alpes, et c'est une prestation assurée par la DDT05 depuis de nombreuses années.
- La DDT05 fournit **gracieusement** aux collectivités qui le demandent (notamment pour l'élaboration, la révision ou la modification d'un document d'urbanisme) les fichiers numérisés
- Le retour après modification par la collectivité et leurs prestataires (bureaux d'études, services urba des collectivités) demande un **travail conséquent** de remise à plat des données au format CNIG.

La numérisation des documents d'urbanismes dans les Hautes-Alpes (2/2)

- L'obligation de publier les documents d'urbanismes numérisés entre le 01/01/2016 et le 01/01/2020 est **assurée par la DDT des Hautes-Alpes pour le compte des collectivités** sur un site dédié du Ministère de l'Ecologie (GéoIDE Carto)
- Dans la perspective du 01/01/2020, la DDT se tient à la disposition des collectivités pour les accompagner. Une fois cet accompagnement effectué (pour celles qui le désirent), celles-ci seront autonomes vis à vis de ces dispositions

Les documents déjà numérisés et approuvés avant le 01/01/2016 : intégration dans le GPU

- Conformité au standard CNIG
 - › Couches géographiques OK
 - › Pièces écrites à modifier : noms, classement,...
- Si le document est déjà consultable sur un site internet : pas d'obligation
- Sinon : Intégration progressive
- En fonction des demandes des collectivités

Les documents déjà numérisés : mise à jour

- Récupérer la version numérisée auprès de la DDT ou dans votre service SIG au début d'une nouvelle étude : modification, révision simplifiée, révision totale...
- Demander à votre bureau d'études :
 - de la mettre à jour sans en modifier la structure
 - de refaire les pièces écrites qui sont modifiées en totalité :
 - Le règlement entier même si une seule zone a été modifiée
 - Le plan entier même si un seul emplacement réservé a été supprimé
- Transmettre la nouvelle version numérisée à la DDT ou à votre service SIG après l'approbation

Sommaire

- **PARTIE 1 / Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?**
 - Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- **PARTIE 2 / Comment numériser un document d'urbanisme ?**
- **PARTIE 3 / Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?**
- **PARTIE 4 / Les outils mis à disposition**

Les principales étapes à retenir pour alimenter le Géoportail de l'urbanisme

Numériser le document d'urbanisme en respectant le standard CNIG



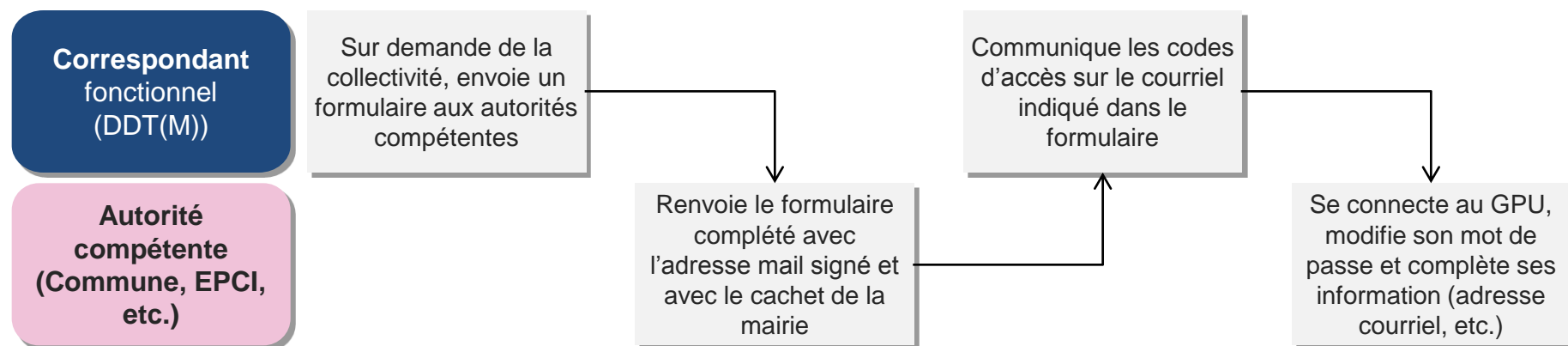
Obtenir les codes d'accès du compte Autorité compétente de la CT



Alimenter le Géoportail de l'urbanisme avec les documents d'urbanisme de la CT

Gérer le compte Autorité Compétente de la CT
(modifier les paramètres, déléguer une partie des droits, etc.)


Les codes d'accès pour l'alimentation du GPU sont fournis par la DDT



Rattacher une adresse fonctionnelle (ex. `Mairie_Vendome@laposte.net`) et non pas nominative (ex. `Pierre_martin@free.fr`) simplifie la gestion des évolutions d'équipes au sein de l'autorité compétente

Le formulaire de renseignement obligatoire

- Renseigner l'adresse mail du service
- Pas d'adresse nominative
- Possibilité d'indiquer le nom de la personne qui suit ce dossier
- L'enregistrement de votre adresse mail active des codes provisoires (à changer à la première connexion)


Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire de renseignement de l'adresse courriel associée au compte Géoportail de l'urbanisme

Nom de l'autorité compétente (ex : Commune de Menton) :

Code postal :

Vous êtes une autorité compétente et à ce titre vous disposez d'un compte sur le Géoportail de l'urbanisme (www.geoportail-urbanisme.gouv.fr) vous permettant de publier vos documents d'urbanisme.

Afin que nous puissions vous communiquer les codes d'accès à ce compte, vous devez retourner ce formulaire complété à l'adresse suivante :

ddt-geoportail-urbanisme@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

↑

Informations à compléter (obligatoire)

Indiquez l'adresse courriel à laquelle vous souhaitez que le compte soit rattaché. C'est à cette adresse que vous recevrez les codes d'accès à votre compte et toutes informations relatives au Géoportail de l'urbanisme. Nous vous recommandons d'utiliser une boîte fonctionnelle et d'éviter les courriels liés à une personne.

Adresse courriel :@.....

Informations facultatives


Vous pouvez nous indiquer, si vous le souhaitez, le nom de la personne en charge du sujet et à contacter au sein de votre collectivité

NOM	Prénom	Téléphone
↑	↑	↑

Pour toute question, contactez-nous à l'adresse suivante :
ddt-geoportail-urbanisme@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

↑

Date et signature (avec le cachet de la collectivité)

 géoportail
DE L'URBANISME

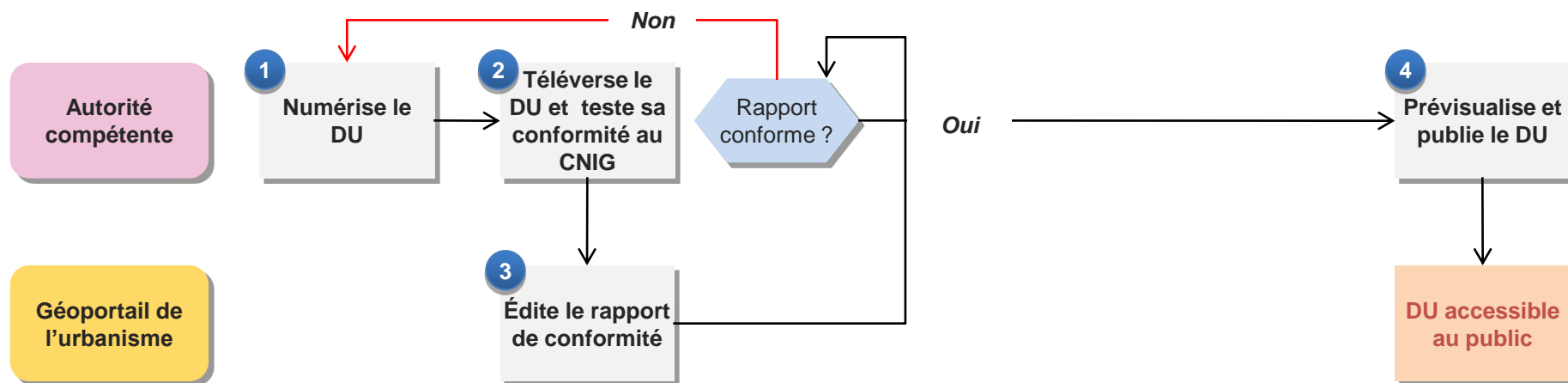
Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente
Qui ?	Tout utilisateur (bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Auteur du document, tenu au titre de l'article L133-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.
Quel maillage géographique ?	Maillage national <i>(Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)</i>	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence
Quels droits ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tester la conformité du DU ▪ Téléverser le DU dans le GPU ▪ Prévisualiser le DU ▪ Publier le DU

Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

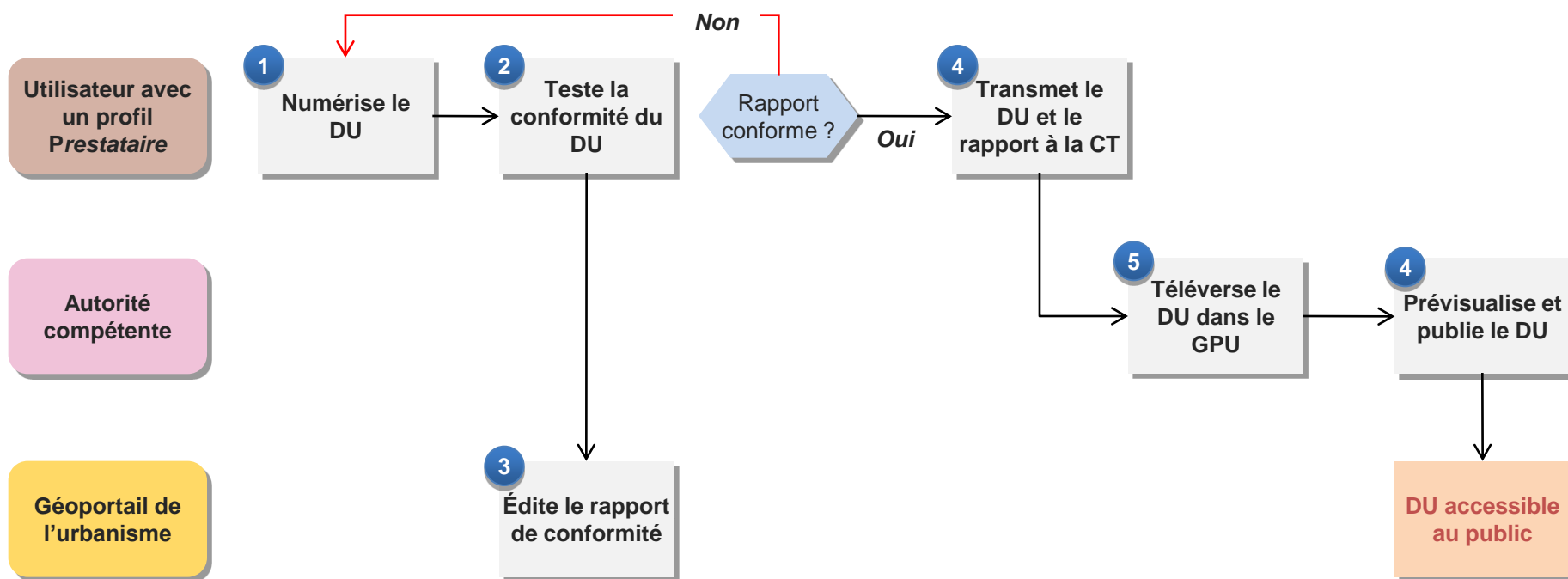
Option 1 – L'autorité compétente assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

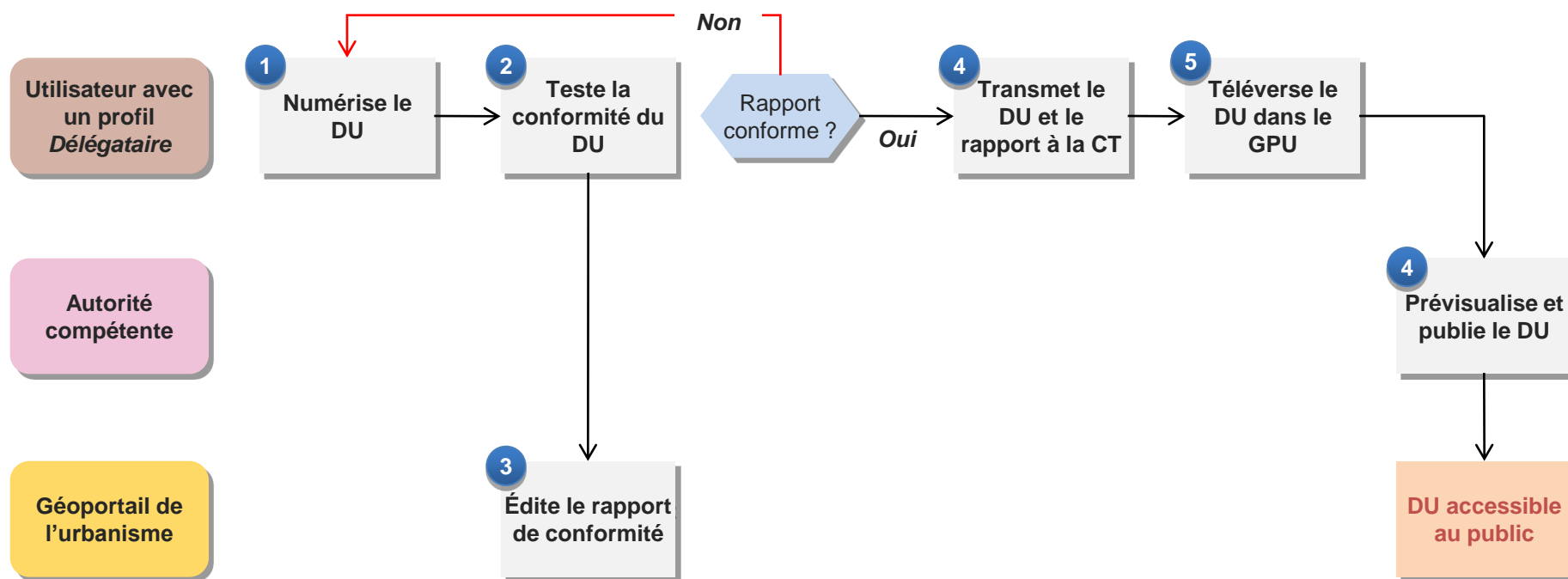
Option 2 – L'autorité compétente prend en charge le téléversement et la publication



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés

La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 – L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au standard CNIG et conformité réglementaire des documents versés

Synthèse : rappel des rôles

3 profils aux fonctionnalités différentes

Autorité compétente

- Prévisualise le DU et le publie dans le GPU

Déléataire


- Téléverse le DU dans le GPU

Prestataire

- Numérise le DU
- Teste la conformité du DU avec le validateur du GPU
- Transmet le rapport de conformité à l'AC


Un tableau de bord en fonction des profils : exemple de celui de l'autorité compétente

MON ESPACE


 **DOCUMENTS**
58 documents d'urbanisme.
0 servitude d'utilité publique.
2 schémas de cohérence territoriale.

0 document en cours de traitement.
7 documents à publier.


[Gérer mes documents](#)

 **MON COMPTE**
AC_lebourg - marie-
neige.lebourg@hotmail.fr
Autorité compétente
Cerema


[Modifier mes infos](#)

 **VALIDATEUR DE DOCUMENTS**
Valider la conformité d'un document sans le
publier.

[Valider un document](#)

 **DÉLÉGATAIRES**
Vous n'avez pas défini de délégué.

[Ajouter des délégués](#)

 **TÉLÉCHARGEMENT DE DONNÉES SUR
UN LOT DE COMMUNES**
Vous pouvez télécharger ici les documents
liés à un lot de communes.

[Télécharger des données](#)

Un validateur du standard CNIG accessible à tous

La conformité au standard CNIG : le validateur

- Vérifie la structuration des données : nom des couches, nom des champs, codes...
- Une garantie que les fichiers seront intégrables au GPU
- Peut être réalisé par le prestataire
- Demander le **rapport de conformité** avant de procéder au paiement : à prévoir dans le cahier des charges

La conformité du contenu

- Contrôle différent de la conformité de structure (CNIG)
- Vérification de la conformité au document papier officiel : tracé des zones est correct, il ne manque pas de prescription (emplacement réservé)...
- Réalisée après versement et avant publication
- Pré-visualisation possible
 - par l'autorité compétente
 - par le délégataire

Les points clés à retenir

- Au 1^{er} janvier 2020, le document d'urbanisme **devra être publié au format CNIG dans le GPU afin d'être rendu exécutoire** (art R153-22 du CU)
- Numériser dès à présent les documents d'urbanisme en respectant le standard CNIG dans le cadre de toute **élaboration ou révision** du DU
- Dans ses relations avec son prestataire, la collectivité territoriale doit veiller à :
 - **Obtenir de la part du prestataire le « rapport de conformité »** délivré par le GPU avant d'engager le règlement de la prestation
 - Assurer un **contrôle de la qualité de la numérisation** au moyen de la fonctionnalité de prévisualisation du document dans le GPU
 - **Conserver systématiquement la version électronique du document d'urbanisme** dont la collectivité territoriale est la seule propriétaire légitime en plus de celle publiée dans le GPU

Sommaire

- **PARTIE 1 /** Qu'est-ce que le Géoportail de l'urbanisme ?
 - Ses enjeux, les obligations réglementaires, son déploiement
 - En pratique...
- **PARTIE 2 /** Comment numériser un document d'urbanisme ?
- **PARTIE 3 /** Comment alimenter le Géoportail de l'urbanisme ?
- **PARTIE 4 / Les outils mis à disposition**

Un kit de déploiement est mis à disposition des collectivités territoriales

Thématiques abordées

Pourquoi faire?
*Plaquettes de
présentation générale*

Que faire?
*Guides de mise en
œuvre*

Comment faire?
Modes opératoires

Livrables du kit de déploiement

- Présentation du Géoportail de l'urbanisme : enjeux, rôle des acteurs, etc.
- Plaquette sur la numérisation

- Publication des documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme
- Réunions d'information

- Aide en ligne : utilisation du GPU et de ses fonctionnalités
- Mode opératoire sur les métadonnées : saisie des métadonnées, etc.
- Cahier des charges générique de consultation

Les services déconcentrés se tiennent à la disposition des CT pour les renseigner et les aider à utiliser les nombreux documents mis à disposition pour déployer sereinement le Géoportail de l'urbanisme



DÉCOUVREZ LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Vie à jour Vendredi 15 Avril 2016 à 10h42



Vous êtes un particulier : vous avez des projets de construction ou d'extension ? Consultez les règlements d'urbanisme qui s'appliquent sur votre parcelle ou votre commune »



Vous êtes un professionnel de l'urbanisme : Recherchez et téléchargez rapidement les règlements qui impactent votre projet. Contrôlez la conformité au standard CNIG des données que vous produisez »



Vous êtes une autorité compétente : collectivité territoriale ou service de l'état, vous êtes en charge de la production et de la diffusion de documents d'urbanisme ou de servitudes d'utilité publique. Publiez vos données sur le Géoportail de l'urbanisme »

OUVERTURE DE LA VERSION 2 DU GÉOPORTAIL DE L'URBANISME

Vie à jour Vendredi 15 Avril 2016 à 12h32

La version 2 du Géoportail a ouvert le 15 avril 2016.

LES MOTS DE L'URBANISME

PLU, SCOT, POS, servitudes... les termes techniques de l'urbanisme expliqués simplement :

[consultez le glossaire »](#)

CLEFS POUR COMPRENDRE

Retrouvez les rubriques d'aide et d'information dans la foire aux questions :

[Foire Aux Questions \(FAQ\) »](#)

NOUVEAUTÉS

LE SERVICE EN CHIFFRES

La base du service contient actuellement :

- 70 documents d'urbanisme.
- 17 servitudes d'utilité publique.
- 0 schéma de cohérence territoriale.

Aucune news

FAQ
pour les questions
les plus courantes

Contact
Pour une question
particulière

PLAN DU SITE

- [Accueil](#)
- [Comment ça marche ?](#)
- [Cartographie](#)
- [Recherche avancée](#)
- [Inscription / Connexion](#)
- [Liens](#)

AIDE

- [FAQ](#)
- [Contact](#)

LÉGAL

- [Mentions Légales](#)
- [Conditions Générales d'Utilisation](#)
- [Cookies et statistiques](#)
- [Crédits](#)

PARTENAIRE :

- [geoportail.gouv.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)
- [gouvernement.fr](#)
- [legifrance.gouv.fr](#)
- [france.fr](#)
- [service-public.fr](#)
- © IGN

Documents et liens utiles

- Les documents techniques pour la numérisation :
http://cnig.gouv.fr/?page_id=2732
 - Le standard de numérisation CNIG
- Le kit de déploiement accessible via :
 - Le site internet du ministère : www.territoires.gouv.fr/la-numerisation-des-documents-d-urbanisme
- En écrivant à la boîte GPU de la DDT
ddt-geoportail-urbanisme@hautes-alpes.gouv.fr
- Directement sur le site du GPU
<http://www.geoportail.gouv.fr>

Merci de votre attention
